

Répartition des troupes dans les diverses stations.

On a choisi pour exemple la Guadeloupe, en raison du grand nombre de stations dans lesquelles on envoie des détachements de troupes, et l'on a réuni sous un même titre les forces disséminées dans les communes rurales. Cependant, lorsque ce sera possible, comme à la Martinique, on indiquera le lieu de station et la force du détachement pour chacun des points militaire de la colonie, dont la salubrité comparative pourra être ainsi suffisamment appréciée.

Causes et lieux de décès.

Les états de situation des hôpitaux ne donnent pas, à cet égard, des renseignements complets, puisque des décès ont parfois lieu hors de ces établissements. Ainsi, un officier peut mourir dans son domicile, un militaire dans sa caserne (l'infirmerie ou la salle de convalescence) sans avoir été transporté à l'hôpital; de même, après un accident ou un événement de guerre, il arrive qu'on ne fasse point admettre à l'hôpital un homme dont la mort n'est plus en doute.

N^o 2. — *ÉTAT trimestriel de situation des hôpitaux coloniaux, d'après le relevé des registres de l'administration et des cahiers de visite tenus sous la direction du chef du service de santé.*

État numérique des convalescents évacués sur la France.

Ce document est fourni par les registres du conseil de santé, où sont conservées les notes sur les maladies, causes de l'évacuation en France. Dans le tableau numérique, une désignation spéciale pour les militaires permettra de suivre exactement l'état sanitaire des troupes de la marine.

Mouvements.

Au total des *entrées* doit s'ajouter l'*existant* au dernier jour de la période précédente; de cette somme, en retranchant les *sortis* et les *morts*, on obtient le *restant* au dernier jour de la période actuelle, qui doit concorder avec l'effectif réel à l'hôpital.

Indication des maladies.

Au premier aspect, on saisit les grandes divisions indiquées pour le classement des maladies, tant internes qu'externes. Elles répondent aux besoins de l'administration et de la science; on devra donc s'y conformer. A la rigueur, il eût été plus régulier d'adopter une nomenclature nosographique dont aucun médecin ne se fût affranchi; mais, outre